



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 18 septembre 2024
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

**Examen du projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bernes-sur-
Oise**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera prochainement soumis à enquête publique ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement du secteur Nb1 permettant l'accueil de l'établissement pénitentiaire ;

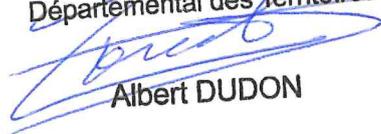
La Présidente propose aux membres de la commission de rendre un avis favorable, en prenant en compte les remarques suivantes :

La commission relève une consommation d'espaces agricoles potentielle importante pour l'élargissement et la sécurisation du chemin d'accès au futur centre pénitentiaire, et l'installation d'un bassin d'orage. La commission prend note que son emprise réelle sera moins large que la surface délimitée dans le dossier de DUP.

La commission s'interroge sur la localisation finale du chemin de contournement de l'établissement.

La commission constate la taille importante du STECAL Nb1, qui s'étend sur 12 ha, qui peut néanmoins être justifiée par le caractère exceptionnel du projet.

Le vote des membres de la commission est favorable à l'unanimité.

04 OCT. 2024
L'Adjoint au Directeur
Départemental des Territoires

Albert DUDON